

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses : Annuaire = Schweizer Archiv für Heraldik : Jahrbuch = Archivio araldico svizzero : Annuario

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 70 (1956)

Artikel: Ascendance généalogique et recherche des seize quartiers

Autor: Reelfs, Daniel

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-746144>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 27.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Ascendance généalogique et recherche des seize quartiers

par DANIEL REELFS

Il est peu de pays plus démocratiques que la Suisse; l'on est cependant frappé de l'importance qu'y joue l'héraldique. Non seulement dans les villes, mais encore dans les campagnes un grand nombre de familles portent des armoiries, y sont attachées et en sont fières. L'explication de cet état d'âme doit être recherché dans l'histoire de la Confédération helvétique. Les différents cantons qui composent la Suisse furent presque tous de petites républiques indépendantes. Habitées par des hommes libres, elles surent défendre envers et contre tous, leurs droits et leurs franchises.

L'esprit guerrier de ce peuple avait conduit ses soldats sur tous les champs de bataille d'Europe et les avait mis en contact avec la chevalerie et la noblesse des autres nations. Les grandes familles bourgeoises à traditions patricienne et aristocratique, les conseils des organisations corporatives, les hauts grades de la hiérarchie militaire avaient très tôt propagé l'habitude du port des armoiries. La bourgeoisie helvétique ne pouvait en aucune façon être comparée au Tiers-Ordre français. C'était dans son sein que se recrutaient le pouvoir exécutif et législatif, la magistrature et l'armée. A Genève, petite république illustrée par un haut passé et dernière venue dans la Confédération suisse, la bourgeoisie était respectée et honorée. Au point de vue social on distinguait scrupuleusement les bourgeois et leurs fils, les citoyens, des habitants et de leurs fils, les natifs. Au XVI^e siècle, le bourgeois de Genève était qualifié d'honorable, il bénéficiait de priviléges, était propriétaire dans la cité; il portait l'épée et faisait partie du Conseil Général, suprême instance de la Nation. « Une petite république indépendante, comme était Genève en 1602, veillait à maintenir au-dehors le prestige du titre de Citoyen ou Bourgeois, qui équivalait à un degré de noblesse dans les grands pays monarchiques ses voisins et que bien des princes ou principes étrangers, pour y avoir séjourné quelque temps ou entretenu avec elle des relations étroites, ne dédaignaient pas de demander. »¹⁾ De nombreuses personnalités furent en effet admises à la bourgeoisie genevoise: ainsi Jean de Tudert, seigneur de Mazières, qui fut reçu bourgeois le 11 avril 1609. Il était apparenté au Chancelier Séguier, duc de Villemer, dont une fille épousa en secondes noces le duc de Bourbon-Verneuil, fils légitimé du roi Henri IV. Cette parenté ne l'empêcha pas de faire suivre à son petit-fils un apprentissage d'horloger. Le fait était fréquent dans une république comme Genève où les familles les plus nobles et les plus distinguées comptaient parmi leurs membres des industriels, des artisans et des commerçants²⁾.

Genève, cité d'accueil, vit venir dans ses murs, surtout dès l'époque de la Réforme, un grand nombre de réfugiés qui y firent souche; plusieurs d'entre eux

¹⁾ PAUL-F. GESENDORF: *La vie quotidienne au temps de l'Escalade*, page 25.

²⁾ Voir à ce sujet les *Notices généalogiques* de J. A. GALIFFE, tome I, introduction, et tome II, pages 543 et 544, famille de Tudert.

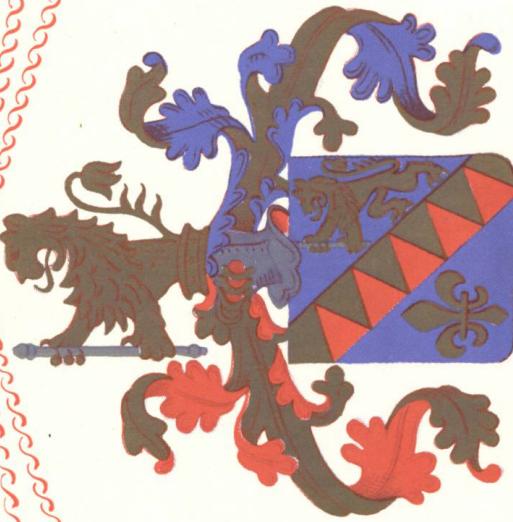
DE LA GEN^S OLT RAMARE

É. Tris. 1955



Daniel
Oltramare
Denise
Barbey
* 29.IX.1893
* 5.V.1903.

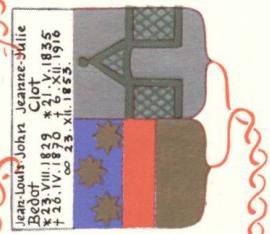
John Henri
Oltramare
Claire
Chapuisat
* 16.IX.1891
* 31.III.1904.



Fernand
Oltramare
Marcelle
Barbey
* 24.IX.1897
* 11.IX.1905.

Hugo
Oltramare
* 2.VII.1897

Hugo
Oltramare
* 2.VII.1897



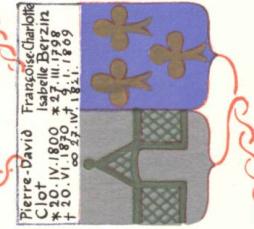
Jean-Louis
Oltramare
Charles-Joseph Marie-Franoise
Bedot
* 30.IV.1804
+ 8.V.1875



Gabriel
Oltramare
Françoise-Marg
Bedot
* 11.III.1856
+ 19.III.1939



Marc-Jean-Hugues Marie-Charlotte
Oltramare
Humbert
* 27.XI.1813
+ 28.II.1893



Jean-Pierre Elisabeth-Marie
Goderman
Richard
Bedot
* 27.III.1757
+ 22.XI.1825



Jean-Pierre-Louis
Dorothee-Françoise
Oltramare
Humbert
* 20.III.1797
+ 20.IX.1858



Louis-David-Benjamin Anne
Oltramare
Humbert
* 7.IV.1828
+ 6.X.1879



Jean-Pierre-Louis
Dorothee-Françoise
Oltramare
Humbert
* 20.III.1797
+ 20.IX.1858



Jean-Henri
Oltramare
Humbert
* 25.VI.1825
+ 5.IV.1875



Jean-Marc-Elie Françoise-Dorothée
Oltramare
Humbert
* 25.VI.1825
+ 5.IV.1875



Jean-Antoine Elisabeth-Marie
Goderman
Richard
Bedot
* 27.III.1757
+ 22.XI.1825



Jean-Philippe
Fornalaz
Fornalaz
* 4.X.1753
+ 9.VI.1785



Pierre-David François-Charles
Clot
Isabelle Berg
* 20.IV.1800
+ 27.IV.1821



Jean-Pierre-Marc Marie-Louise
Dancet de la Corbière
* 25.X.1765
+ 15.VI.1785



Pierre-Antoine Suzanne-Catherine
Clot
Isabelle Berg
* 27.III.1798
+ 9.VI.1824

portaient des armes qui enrichirent le patrimoine héraldique de la cité. Il est intéressant pour un Genevois d'aujourd'hui de mettre en évidence ses ascendants d'origines diverses et leur blason. Plusieurs membres de la section genevoise de la Société Suisse d'Héraldique ont ainsi dressé leurs seize quartiers. Pour illustrer ces travaux généalogiques et héréditaires inédits, nous avons pensé intéresser nos lecteurs en publiant les seize quartiers de la branche aînée de la famille Oltramare. Le nom de Gens donné à cette branche remonte à un lointain passé; elle fait allusion au nombre de ses membres. La famille Oltramare, d'origine italienne, descend des Alberghi, de l'ancienne République de Gênes. Réfugiée pour cause de religion à Genève en 1595, elle fut reçue bourgeoise en 1608 et a donné des théologiens, des magistrats, des hommes politiques et sept professeurs à l'université.

Si nous examinons les familles qui forment ces quartiers, nous constatons qu'une seule est de vieille race genevoise, les Dufour; six appartiennent au Refuge français, les Corbière à celui de la Réforme, les Godemard, Richard, Bedot, DuVal et Clot à celui de la Révocation de l'Edit de Nantes; six viennent du Pays de Vaud: les Favre, Humbert, Dancet, Borges, Berzin, Fornallaz, et une de la Principauté de Neuchâtel: Borel. Enfin deux quartiers sont constitués par les Oltramare, Italiens d'origine.

Les Dufour, à Genève dès le XIII^e siècle, ont compté dans leurs rangs des ecclésiastiques, historiens et officiers.

La famille de la Corbière, seigneuriale au Pays de Gex, y a joué un rôle important à la fin du moyen âge.

Les Godemard, Richard, Bedot, DuVal et Clot donnèrent à leur cité d'adoption des conseillers, pasteurs et médecins.

La théologie genevoise et l'université ont été illustrées par les Humbert. Les cinq autres familles vaudoises, de souche terrienne, ont fourni des magistrats et syndics à leur commune d'origine.

Quant aux Borel, cités au Val-de-Travers dès le XIV^e siècle, ils forment une tribu nombreuse qui s'est distinguée dans plusieurs cantons.

Cette vue d'ensemble montre la variété d'aspect que peut prendre l'étude des quartiers d'ascendance. Le requérant obtient ainsi une appréciation plus exacte de ses origines et de son héritage.

Ajoutons pour terminer que la planche armoriée est due au talent de l'artiste héréditaire bien connue Everilda von Fels.